

FAITES-VOUS REMBOURSER L'ACHAT DE VOS MASQUES

La commission Santé et la direction ST ont conjointement décidé de faire appel à l'enveloppe prévention allouée par votre assureur pour vous rembourser l'achat de masques (jetables, réutilisables).

A combien s'élève le remboursement ?

Le montant remboursé est de 3€* par personne assurée au contrat.

*(*Coût moyen d'un masque en tissu lavable réutilisable 10 fois selon une étude de 60 millions de consommateurs)*



Comment se faire rembourser ?

Pour être remboursé, il vous suffit d'adresser vos factures de masques à Gras Savoye via l'extranet assuré Gras Savoye ou par mail.



Appli Santé Gras Savoye



www.witiwi.fr



serviceclient@grassavoye.com

Quel impact cette mesure pourrait-elle avoir sur notre contrat frais de santé ?

Cette mesure n'impacte pas les résultats de notre régime. Elle est prise en charge dans le cadre de l'enveloppe de services de prévention offerts par notre assureur.

